

Association
Gymnastique **V**olontaire de
Fonbeauzard

Adultes - Enfants

Règlement intérieur

Saison 2023/2024



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Véronique MARTINEZ (secrétaire) : 06.74.14.72.33 / vero.martinez@neuf.fr
Carine MIRANDA(présidente): 06.31.44.02.35 / carre.carine@gmail.com
Colette AZNAR (vice-présidente) : 07.70.18.74.52 / aznar.colette@hotmail.com

Objet de l'association

L'objet de l'association est d'organiser la pratique de la gymnastique volontaire, affiliée à la fédération FFEPGV

Adhésion à l'association

La cotisation annuelle est composée :

- D'une part du cout de la licence fédérale FFEPGV,
- D'autre part de l'adhésion à l'association.

La licence inclut également une assurance.

Le montant de la cotisation est fixé tous les ans en assemblée générale ordinaire.

L'adhésion se fait **UNIQUEMENT** pendant les permanences prévues à cet effet.

Toute adhésion à la GV de Fonbeauzard implique **un dossier complet** composé :

- du bulletin d'inscription dûment complété
- du questionnaire de santé dûment rempli et signé. Si au moins une réponse positive au questionnaire, le certificat médical de non-contre-indication sera requis pour adhérer.
- de trois enveloppes timbrées et libellées à l'adresse de l'adhérent
- d'une photo (pour les nouveaux adhérents)
- du paiement du montant de la cotisation annuelle

Une carte d'adhérent pour la saison vous sera remise contre ce dossier complet.

Paieiment de la cotisation :

Le paieiment de la cotisation se fait à l'inscription au début de la saison.

Il peut se faire en 1 à 3 chèques pur faciliter de paieiment, les montants des chèques sont prédéfinis par l'association selon les activités, le premier chèque incluant le montant de la licence fédérale.

Ces chèques seront encaissés le 1^{er} octobre, le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre.

Pour les inscriptions en cours d'année, cotisation au prorata des trimestres entiers. Tout trimestre entamé ou en cours sera dû. La licence fédérale n'est pas « proratisable » et sera due entièrement.

Remboursement en cours d'année :

L'association ne procédera à **AUCUN remboursement** en cours d'année, quel que soit le motif.

Organisation des cours

- Les jours et horaires de cours sont fixés pour la saison. Ils peuvent varier d'une saison à l'autre.
- Les cours sont maintenus sous réserve d'une participation minimale de **10** personnes minimum. En dessous de ce seuil, l'association se réserve le droit de supprimer le créneau.
- En cas d'absence occasionnelle d'un(e) animateur(trice) (maladie, vacances...) l'association se réserve le droit de la remplacer par un(e) animateur(trice) de qualification équivalente, voire d'annuler le cours.
- En cas d'indisponibilité occasionnelle de la salle, l'association se réserve le droit de déplacer voire d'annuler un cours (conformément à la convention signée avec la municipalité).

Vacances scolaires

- Les cours « **Adultes** » planifiés Salle GENTILLET/Salle Yves Carrère/Dojo sont **assurés** :
 - pendant **toutes** les vacances de la **Toussaint**, mais **PAS** celles de **Noel**
 - la **1ère semaine** des vacances **d'hiver** et de **Pâques**
- Les cours « **Adultes** » de la Salle **CLAIREFONTAINE** ne sont **pas assurés** pendant les vacances scolaires
- Les cours « **Enfants** » ne sont **pas assurés** pendant les vacances scolaires.

Matériel

➤ Tout le matériel servant à la pratique de la gymnastique, est propriété de l'association et est mis gracieusement à disposition de tous les adhérents. Il appartient à chaque adhérent d'en prendre soin, de se désinfecter les mains avant utilisation et de ranger correctement le matériel emprunté en fin de séance.

➤ Compte-tenu des conditions sanitaires, **chaque adhérent devra amener son tapis personnel**, l'association ne les mettra plus à disposition.

Lieu des cours

➤ Les cours de gym adulte ont lieu à la salle des fêtes "André Gentillet", à la Salle Clairefontaine, à la salle annexe Yves Carrère et au dojo.

➤ Les cours d'aquagym auront lieu dans la piscine de l'Hersain à Saint Alban.

➤ Les cours de yoga auront lieu dans la salle Clairefontaine.

➤ Les cours de gym Enfant auront lieu au Dojo et en salle Clairefontaine

➤ La marche nordique se déroule en extérieur, selon le parcours indiqué par l'animatrice

Conditions d'accès au cours

➤ L'accès au cours fera l'objet de contrôles avant l'accès à la salle, **seules les personnes munies de leur carte seront admises**. Chaque personne doit donc se munir de sa carte d'adhérent, remise une fois le dossier complet.

➤ Tout adhérent adulte a accès illimité à tous les cours dits « GYM » du programme : Gym tonique, Gym Pilates, Gym du dos, Gym douce, Gym adaptée, Gym ZEN, Zumba.

➤ L'inscription au Yoga, Aquagym, Gym De Gasquet et gym Enfant donne droit à 1 heure de discipline par semaine, dont le créneau est préalablement choisi en début de saison.

Exclusion

➤ Un membre de l'association qui ne remplit plus ses obligations encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion (radiation).

➤ Un membre de l'association pourra être exclu :

- si les conditions fixées par les statuts ne sont plus réunies

- en cas de non-paiement des cotisations

- en cas d'infraction au règlement intérieur

- pour faute grave, laissée à l'appréciation du bureau de l'association, telle que par exemple manquement à l'éthique sportive, acte ou comportement portant préjudice à l'association, à son fonctionnement ou sa réputation.

➤ Le bureau de l'association a toute autorité pour engager une procédure disciplinaire à l'encontre de ses membres.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FONBEAUZARD

Le Bureau



Carine MIRANDA
Présidente



Colette AZNAR
Vice-Présidente



Marie Jo CHOIZIT
Trésorière



Florence DARRAS
Trésorière adjointe



Véronique MARTINEZ
Secrétaire



Michel FELIO
Secrétaire adjoint

Le Comité Directeur



Marie Noelle BERGE



Corine CANE



Giséle CAZAJOU



Claudine CHANTEGREIL



Monique DELGA



Josiane DUPUY



Anne Février



Odile MAYBON



Cathy PRESOIR



Sylvia SUBRIN



Véronique VALMY

Les Animatrices et Animateurs



Katia ANTIGNANO



Emmanuelle ATHIER



Rémy BARTHELAY



Arthur CHIABO



Sophie COMBOUL



Juliette LEBAIN



Anne Marie MONTEGUT



Bernadette TOLLERON